

RAPPORT N° 03/4-60
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DE BELLEPIERRE
CRAC 2002

Le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Bellepierre a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 6 juillet 1982. Sa mise en œuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une Concession d'Aménagement.

Par Délibération en séance du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a adopté le dernier Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) pour l'année 2000.

Le programme de l'opération, en voie d'achèvement, compte près de 1 500 logements collectifs et très peu de surfaces commerciales.

Les constructions sur la partie haute sont terminées :

- . **Opérations SEDRE**
 - Les Granits,
 - Rose des Sables,
 - Montplaisir ;
- . **Opérations SIDR**
 - Maïdo 1 et Maïdo 2,
 - Osmonde /Dolomieu ;
- . **Commune**
 - Les Grenadines ;
- . **SCILR**
 - les Iris 1,
 - les Iris 2.

En partie médiane de la ZAC, des logements ont récemment été livrés ou vont l'être :

- SEDRE Les Emeraudes,
- SIDR Dimitile / Kerveguen,
- SODIAC Kapor Textor,
- SIDR Le Piton Madoré.

Les viabilisations nécessaires ont été exécutées et sont en cours de finition : il s'agit du nouveau Boulevard de la Source, de la refonte de l'Allée des Onyx, de l'Allée Pavadé, d'un mail axial piéton.

Cependant, compte tenu de l'arrivée progressive des nouvelles populations, la Commune a mandaté la SEDRE en octobre 2002 pour conduire une étude de définition de pôle de services qui regrouperait les équipements publics et les services d'aide aux usagers. L'étude, aujourd'hui achevée, a été présentée en Commission pour validation. Son programme d'équipement comporte :

- une Agence Postale,
- une Bibliothèque,

RAPPORT N° 03/4-60

- des espaces publics de jeux, à la fois voisins de la Bibliothèque et d'une structure existante d'accueil de la petite enfance,
- des ateliers urbains qui seraient dégagés des rez-de-chaussée de l'immeuble SODIAC «KAPOR»,
- une Mairie de Quartier,
- une Plate-Forme de Services / Maison des Associations,
- le liaisonnement de l'ensemble avec la Rue Hubert de Lisle dans le quartier de la Source.

Au poste des travaux engagés en 2002, on peut signaler :

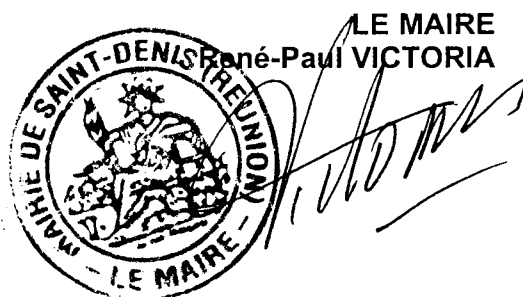
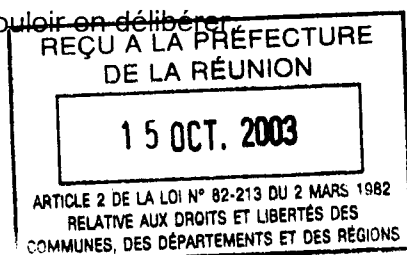
- le démarrage d'un chantier d'aire de détente incluant un boulodrome sur les espaces «Plate-Forme des Spinelles / Amphithéâtre des Granits», dossier formalisé suite à une large concertation auprès des riverains et associations ; ces travaux, dont une provision importante est inscrite au bilan, sont subventionnés à 80 % par l'Etat et le Département au titre des crédits FIV ;
- la mise bientôt en appel d'offres d'un aménagement sur la Placette-belvédère du Lycée, dans le prolongement du parking des professeurs du Lycée de Bellepierre ;
- une réflexion et une démarche participative auprès des responsables d'établissement du Lycée de Bellepierre quant à une refonte du Parvis du Lycée.

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31 décembre 2002 de l'opération dont le montant actualisé HT s'établit à 13 907 477 euros au lieu de 13 893 488 euros dans le précédent CRAC approuvé (CRAC 2000).

Par rapport à ce dernier CRAC, le bilan est augmenté de 13 989 euros HT, soit 0,1 %. La participation communale est inchangée et a déjà été totalement versée.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande d'approuver le CRAC 2002 de la ZAC DE BELLEPIERRE ayant valeur de bilan révisé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



NB Le document complet du CRAC 2002 produit par la SEDRE peut être consulté en l'Hôtel de Ville, près la Direction de l'Urbanisme Opérationnel.

DELIBERATION N° 03/4-60
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

ZAC DE BELLEPIERRE
CRAC 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-60 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le CRAC 2002 de la ZAC DE BELLEPIERRE ayant valeur de bilan financier révisé pour un montant de 13 907 477 euros HT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

